



Communiqué de Presse
Information privilégiée/régulée

Résultats des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac

Bruxelles, le 9 mai 2023 - Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac se sont tenues en présentiel et de manière digitale ce 9 mai 2023 au Square, Brussels Meeting Center, Mont des Arts à 1000 Bruxelles.

L'ensemble des résolutions de ces Assemblées a été adopté par les actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a en particulier approuvé le paiement du dividende par action à 5,58 € brut pour l'exercice fiscal 2022, en augmentation de 2,26 % par rapport à 2021.

Durant cette Assemblée, les actionnaires ont également approuvé :

- la réélection de Mesdames Laure le Hardÿ de Beaulieu et Mélodie de Pimodan comme Administrateurs indépendants pour une période de 4 ans jusqu'en mai 2027,
- la nomination de Monsieur Gaëtan Vercruysse comme Administrateur indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2027, en remplacement de Monsieur John Kraft de la Saulx qui, pour des raisons de convenances personnelles, n'a pas souhaité poursuivre son mandat d'Administrateur

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les propositions de décisions relatives à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'acquérir des actions propres afin de lui éviter un dommage grave et imminent. Article 11 alinéa 3 des statuts.

D'autres modifications statutaires ayant trait à la date de paiements des dividendes et à l'autorisation par le Conseil d'Administration de proroger une assemblée ont également été approuvées.

Le détail des résolutions, les résultats de votes ainsi que les présentations sont disponibles sur le site internet de Solvac à l'adresse <https://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales/>

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2022, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,2 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : investor.relations@solvac.be